



*Le Maire*

## **Commission du 13/03/2018**

### **Résidence personnes âgées – Mayenne Habitat**

### **Et sa maison commune**

Présents : MM MORTEVEILLE, VANNIER, BOUTELOUP, RENARD, Mme LAMBERT (secrétaire), M. LAMBERT – directeur du Patrimoine Mayenne Habitat, M. THOMAS – chargé en prospection et développement Mayenne Habitat, M. THELLIER, architecte

Excusés : Mme ANDRE, MM d'ARGENTRE, GUERVENO, ECHIVARD

Objectif : répondre aux interrogations soulevées lors de la dernière commission

- M. LAMBERT confirme que Mayenne Habitat prévoit l'achat du terrain « viabilisé » lot à lot. Une maîtrise d'ouvrage délégué peut être envisagée sur la partie VRD du terrain et la construction de la maison commune, à hauteur de 3% du montant HT (*ou TTC ? à déterminer*) des travaux.

La voirie et espaces paysagers seront rétrocédés ensuite à la collectivité.

- M. le Maire fait part du constat général : les T2 situés à droite de l'entrée sont relativement éloignés des premières places de stationnement, il est dommage de ne pas permettre un arrêt minute.  
Marc RENARD soumet l'idée d'implanter la maison commune plus près de la route et mettre du stationnement sur le devant, ce qui réduirait la distance à pied pour les maisons.

Une autre idée est soulevée : en récupérant le parcellaire sur les 2 parcelles restantes de la Taconnière II (dans l'objectif de réduire la surface cessible – parcelles de plus de 1 000 m<sup>2</sup> aujourd'hui), il est possible de créer une poche de stationnement pour les T2 en question.

- Il est rappelé que la voirie doit être en sens unique, du parking de la rue de Montsûrs vers le lotissement La Taconnière II.
- En ce qui concerne l'entretien des espaces verts, les élus ne sont pas favorables à laisser des espaces ouverts et devoir les entretenir. Selon eux, les parties privatives doivent être closes (à l'arrière des logements et en périphérie)
- Les élus précisent qu'ils ne souhaitent pas d'arène granitique sur les cheminements piétonniers.

- En ce qui concerne l'utilisation de la maison commune, il existe aujourd'hui des créneaux hebdomadaires réguliers où une activité est proposée aux seniors (jeux de cartes de l'Amicale du Fil d'Argent, activités du Réseau d'Echanges Réciproques et de Savoirs), il faudra déterminer précisément la capacité maximale de cette salle et l'utilisation qui en sera faite, les résidents auront-ils un accès libre, devront-ils réserver et retirer la clé en mairie ? La salle sera-t-elle mise en location à la population ?
- Il est mis l'accent sur l'importance de bien commercialiser le projet comme étant une résidence « senior ». En plus de l'information municipale (La Voix du Conseil, site Internet, affichage, ...), une réunion publique sera programmée à l'automne en présence de Mayenne Habitat.
- Mayenne Habitat va communiquer à la commune toutes les données financières d'ici avril prochain. Le projet peut être porté dès 2018. La commune de SAINTE-SUZANNE-ET-CHAMMES n'ayant pas budgété le projet sur 2018 sera sollicitée en 2019. Au vu de ces éléments financiers, englobant la totalité du projet, un dossier pourra être déposé pour une subvention auprès du Département dans le cadre du contrat de territoire – volet habitat. Un autre sera également déposé auprès de l'Etat dans le cadre du Contrat de Ruralité – volet 1.

En conclusion, la présentation du nouveau plan, sous réserves de faisabilité, reprendra :

- Le déplacement de la maison commune pour permuter avec les places de stationnement,
- A cet effet, l'orientation de la maison commune pourrait être revue,
- L'insertion d'arrêt minute pour faciliter l'accès aux T2,
- Favoriser des arbres et de l'engazonnement sur la partie centrale,
- Un traitement simplifié des cheminements piétonniers

Le Maire,  
Jean-Pierre MORTEVEILLE

The image shows the official seal of the commune of Sainte-Suzanne-et-Chammes, which is circular and contains the text 'MAIRIE DE SAINTE-SUZANNE-ET-CHAMMES' around the perimeter. To the right of the seal is a large, stylized handwritten signature in black ink.